

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 126 (2005)
Heft: 1-2

Rubrik: Les infos

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouveaux cours d'Apithérapie à Saint-Maurice VS

Suite au succès rencontré en octobre et novembre dernier, le Dr Stephan Stangaciu (apithérapeute roumain) vous offre la possibilité de suivre à nouveaux des cours d'apithérapie.

Les cours de langue française auront lieu au:
Foyer Franciscain à 1890 Saint-Maurice, Valais

Dates à retenir: **Cours A: 22-23-24 avril 2005**
 Cours B: 29-30 avril – 1^{er} mai 2005
 Cours C: 20-21-22 mai 2005

Chaque cours débute le vendredi à 09 h 00 et se termine le dimanche à 12 h 00
Possibilité de loger sur place au foyer.

Prix de chaque cours: **200 €**
Pour les personnes qui désirent suivre deux cours: **380 € les deux cours**
Pour les personnes désirant suivre les trois cours: **550 € les trois cours**

La date limite d'inscription est fixée au vendredi 20 mars 2005,
après cette date, les tarifs seront majorés de 10%.

Pour tous renseignements et s'inscrire adressez-vous à:
Edith Bruchez
1947 Prarreyer
Tél. 027 776 29 66 fax 027 776 29 65, portable 078 774 95 80
ou passez à la boutique La Ruche, à 1934 Le Châble



38^e Congrès de la FNOSAD à Evreux, dans le département de l'Eure

Du 11 au 14 février 2005, sous le titre:
Du développement durable vers l'apiculture durable

Vendredi 11.02.2005

- 10.00 - Conférence par V. Bondois et C. Gauthier: Biométrie – Résultats
18.00 Caractéristiques scientifiques de l'abeille noire – ADN –
Elevage des reines.

Samedi 12.02.2005

- | | |
|-------|---|
| 10.00 | Connaissances du développement durable agricole et apicole!
E. Bruneau |
| 14.30 | Les jachères fleuries: intérêt apicole des jachères, comment les développer? Par A. Decourtey |
| 15.45 | Les traitements médicamenteux: l'acide oxalique une autre alternative! Par J.-D. Charrière |
| 18.00 | L'élevage des reines au service de l'apiculture durable!
Par J. Guth |

Dimanche 13.02.2005

- | | |
|------|--|
| 9.30 | La recherche au service de l'apiculture durable:
- Diagnostic des loques, présentation des Laboratoires SWARM
- Un nouveau concept de traitement de la varroase, présentation de la Société DTML
- etc. |
|------|--|

Pour renseignements, s'adresser à René Garnier;
en semaine au 02 32 51 08 68
En cas d'absence, veuillez laisser un message.
Vous pouvez également nous joindre par e-mail : gdsa.27@laposte.net

Le comité central de la SAR a décidé de vous informer à propos de l'« Appel de Paris ». Le site internet www.artac.info vous permettra, en fonction de votre sensibilité au sujet, de signer (et faire signer) ou non. Vous pouvez aussi envoyer votre nom, prénom, fonction et pays de résidence à Artac, 57-59, rue de la Convention, 75015 Paris.

Appel de Paris

Déclaration

Nous, scientifiques, médecins, juristes, humanistes, citoyens, convaincus de l'urgence et de la gravité de la situation, déclarons que,

Article 1 : Le développement de nombreuses maladies actuelles est consécutif à la dégradation de l'environnement.

Article 2 : La pollution chimique constitue une menace grave pour l'enfant et pour la survie de l'Homme.

Article 3 : Notre santé, celle de nos enfants et celle des générations futures étant en péril, c'est l'espèce humaine qui est elle-même en danger.

Nous appelons les décideurs politiques nationaux, les instances européennes, les organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations Unies (ONU), à prendre toutes les mesures nécessaires en conséquence, et en particulier :

Mesure 1 : interdire l'utilisation des produits dont le caractère cancerogène, mutagène ou reprotoxique (CMR) est certain ou probable chez l'Homme tel qu'il est défini par les instances ou organismes scientifiques internationaux compétents, et leur appliquer le principe de substitution ; exceptionnellement, lorsque la mise en œuvre de ce principe est impossible et que l'utilisation d'un produit concerné est jugé indispensable, restreindre son utilisation au strict minimum par des mesures de contingentement ciblé extrêmement rigoureuses.

Mesure 2 : appliquer le principe de précaution vis-à-vis de tous produits chimiques pour lesquels, en raison de leur caractère toxique autre que celui défini dans la mesure 1, ou de leur caractère persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB), tels que définis internationalement, il existe un danger présumé grave et/ou irréversible pour la santé animale et/ou humaine, et de façon générale pour l'environnement, sans attendre la preuve formelle d'un lien épidémiologique, afin de prévenir et d'éviter des dommages sanitaires ou écologiques graves et/ou irréversibles.

Mesure 3 : promouvoir l'adoption de normes toxicologiques ou de valeurs seuils internationales pour la protection des personnes, basées sur une évaluation des risques encourus par les individus les plus vulnérables, c'est-à-dire les enfants, voire l'embryon.

Mesure 4 : en application du principe de précaution, adopter des plans à échéance programmée et à objectif de résultats chiffrés afin d'obtenir la suppression ou la réduction strictement réglementée de l'émission de substances polluantes toxiques et de l'utilisation de produits chimiques mis sur le marché, tels que les pesticides sur le modèle de réduction d'utilisation de la Suède, du Danemark ou de la Norvège.

Mesure 5 : en raison des menaces graves qui pèsent sur l'humanité, inciter les Etats à obliger toute personne publique ou privée à assumer les responsabilités des effets de ses actes ou de ses carences à agir, et lorsque cette responsabilité n'est pas du ressort d'un Etat, faire relever celle-ci d'une juridiction internationale.

Mesure 6 : s'agissant du réchauffement planétaire et de la déstabilisation climatique, cette responsabilité implique l'obligation pour les Etats de mettre en œuvre des mesures fortes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sans attendre la mise en application effective du protocole de Kyoto.

Mesure 7 : concernant l'Europe, renforcer le programme REACH (Registration, Evaluation and Autorisation of Chemicals) de régulation de la mise sur le marché de produits chimiques de façon, notamment, à assurer la substitution des plus dangereux pour l'Homme par des alternatives moins dangereuses, et concernant le monde, adopter une réglementation internationale de régulation de la mise sur le marché des produits chimiques sur le modèle du programme REACH dans une version renforcée.